PROJET DE DÉLIBÉRATION

***Délibération à retourner au SIEGE une fois adoptée***

O B J E T :

Adhésion au groupement d’achats d’énergie électrique coordonné par le SIEGE

\_\_\_\_\_\_

LE CONSEIL MUNICIPAL / CONSEIL COMMUNAUTAIRE / COMITE SYNDICAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2113-6 et suivants,

Vu le Code de l’Energie et notamment ses articles L. 331-1 à L. 331-4,

Considérant qu’il est dans l’intérêt de ***<nom du Membre>*** d’adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d’énergie électrique,

Considérant qu’eu égard à sa dimension départementale et son domaine de compétence, le SIEGE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement pour le compte de ses adhérents et d’autres acheteurs publics concernés,

D É L I B È R E :

Article 1er : Décide d’adhérer au groupement d’achats pour la fourniture d’énergie électrique coordonné par le SIEGE pour les besoins de la collectivité, selon les possibilités fixées à l’article 2 de l’acte constitutif du groupement, pour ce qui concerne :

* Les contrats relatifs aux sites ayant une puissance souscrite de plus de 36 kVA ;
* Les contrats relatifs aux installations et sites ayant une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA ;
* Les contrats relatifs aux installations d’éclairage public.

*cocher l’(ou les) option(s) retenue(s)*

Article 2 : Approuve l’acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d’énergie électrique coordonné par le SIEGE et figurant en annexe à la présente,

Article 3 : Autorise ***<représentant légal du Membre>*** à signer l’acte constitutif annexé à la présente et à prendre toutes mesures d’exécution de la présente délibération.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_